

23 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 17 mars 2023

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE – **La Merlatière** : Philippe BELY – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU pouvoir à Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD pouvoir à Nathalie BODET – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO pouvoir à Eric SALAÜN

Secrétaire de séance :

En exercice : 30

Présents : 25

Votants : 30

Quorum : 16

N° 076-23 – Attribution des primes travaux d'économie d'énergie**Attribution** :

Dans sa séance du 31 janvier 2023, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 20 dossiers pour un montant total de 7 750 € (Niveau 1 : 19 dossiers – Niveau 2 : 1 dossier).

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
Dossiers déposés en 2022				
GAUFFRETEAU Gaetan	6 rue des Néfliers LA RABATELIERE	Chaudière Gaz / VMC / Poêle à granulés	14 138 €	250 €
RAUD Auguste	6 rue des Landes SAINT FULGENT	PAC Air/Eau	17 310 €	250 €
GUILLOTEAU Cyril	5 impasse des Châtaigniers ESSARTS EN BOCAGE	Isolation des Combles Perdus	2 351 €	250 €
MOREAU Gilles	22 rue du Général Royrand SAINT FULGENT	PAC Air/Eau	12 105 €	250 €
GUICHETEAU Geneviève et Laurent	10 rue du Calvaire ESSARTS EN BOCAGE	Isolation des Combles Perdus	1 280 €	250 €
ENFRIN Hervé	15 Lotissement des Chênes CHAUCHE	Isolation des murs par l'intérieur / Isolation combles Perdus / Remplacement Ouvertures / VMC Hygro B / Remplacement des radiateurs	72 852 €	3 000 €
MONTAGNE Patrick et Marie-Josée	8 rue de la Croix Blanche ESSARTS EN BOCAGE	PAC Air/Eau	12 490 €	250 €
PAPIN François	Le Pioget SAINT FULGENT	Isolation des combles perdus	910 €	250 €
Dossiers déposés en 2023				
MARTINEAU Jean	31 rue des Bouchauds ESSARTS EN BOCAGE	PAC Air/Eau / VMC	19 183 €	250 €
PEROCHEAU Cédric	7 rue du Général de Gaulle ESSARTS EN BOCAGE	Chaudière Gaz	4 680 €	250 €
DUGAST Monique	4 La Vergne CHAUCHE	Chauffe-eau Thermodynamique / VMC	4 350 €	250 €
GROLLEAU Anthony et CHOPIN Dominique	16 rue Gaston Chaissac ESSARTS EN BOCAGE	Poele à Bois / VMC	6 244 €	250 €
CHABRET Gael et GUICHARD Angélique	11 rue du Général de Charette SAINT FULGENT	ECS Solaire	7 033 €	250 €

MORINEAU Yvon	4 rue de l'Aubépine LA RABATELIERE	Isolation des combles perdus / Poêle à Bois	0 400 €	250 €
BRIEAU Marina	2 rue des Hauteurs ESSARTS EN BOCAGE	PAC Air/Eau	16 300 €	250 €
ROBIN Marie-Josèphe	26 Place de l'Oie ESSARTS EN BOCAGE	Chaudière Gaz	13 666 €	250 €
DRAPEAU Alain	8 rue du Bocage SAINT FULGENT	Chaudière Gaz	6 874 €	250 €
VERDIER Roland	Le Chêne Rond LA MERLATIERE	PAC Air/Eau	13 530 €	250 €
LAUNAY Maximilien	3 Le Rouet CHAVAGNES EN PAILLERS	Radiateurs électriques / VMC	14 906 €	250 €
RAUD Ludivine	43 La Brossière SAINT ANDRE GOULE D'OIE	Poele à granulés / Ouvertures	12 867 €	250 €
Total			259 467 €	7 750 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les primes « travaux d'économie d'énergie » susvisées,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 31 mars 2023

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.